



PM/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

### **RUE PIERRE ET MARIE CURIE (R.D.210)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Pierre et Marie Curie par la société Modeste Jonathan – 30 rue de la Varenne – 94100 Saint-Maur-des-Fossés, agissant pour le compte de M. Machtetto Christophe – 13 bis rue Pierre et Marie Curie – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue **Pierre et Marie Curie** au droit du n°13 à compter du **7 septembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **10 octobre 2022 à 20 heures** :

- **Neutralisation de deux places de stationnement** pour l'installation des véhicules de chantier.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S<sup>CE</sup> Territorial Ouest - D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne
- D.T.S.P (voies départementales),
- Société Modeste Jonathan – 30 rue de la Varenne – 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

FAIT EN MAIRIE, LE 05 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr

LE 06 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon